

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎ : 01 57 53 29 21
E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Septembre 2016

Chorus DéTox

Ah le bel applicatif que voilà ... Chorus D.T. !

D.T. pour Déplacements Temporaires, passage obligé à compter du 1^{er} janvier 2017 au plus tard pour tous les agents douaniers amenés à partir en stage ou en mission. Une interface agréable, une belle succession d'onglets, des cases un peu partout, beaucoup de données à renseigner, voilà qui nous rappelle les « mots fléchés » à la page, va nous mettre de bonne humeur et nous donner envie de nous déplacer plus souvent !

Il faut dire que par comparaison à CHORUS, on a quand même là quelque chose de plus agréable, plus fonctionnel. On n'ira pas jusqu'à dire intuitif, faudrait pas pousser non plus ... Un exemple : vous y trouverez une constellation de petits panneaux « sens interdit ». Attention, ne pas toucher ??? Mais si, mais si !!! Justement, ce sont des cases à remplir obligatoirement. Bon, passons ...

Reconnaissons sans problème à notre direction générale un plan de formation d'envergure pour familiariser ses agents avec cet engin, et une équipe sympathique, compétente et disponible à disposition des directions. Car il s'agit bien de former les agents, pas de les informer, la prise en main n'étant pas des plus aisées ...



Bref, nous hériterons en cette fin d'année d'un bel outil, comme tous les agents du ministère d'ailleurs, qui va bien nous compliquer la tâche. Car là où, avant, on remplissait un état de frais sur une page en quelques minutes, désormais il faudra beaucoup plus pour intégrer un Ordre de Mission préalable et un État de Frais après déplacement. 2 en 1 en quelque sorte, ou plutôt 2 fois 1 ... 2 saisies au lieu d'une. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Le grand avantage de l'outil est que chaque agent aura un suivi personnel du cheminement de sa demande de remboursement. C'est un fait. L'inconvénient est qu'à force de complexifier tout, son traitement risque de prendre plus de temps qu'avant, beaucoup plus de temps ...

Enfin bon, le système fonctionne, c'est déjà ça. Et le traitement sera identique dans toutes les D.I. On est rassuré. Un seul barème pour les remboursements de trajets effectués avec son véhicule personnel, calqué sur un tarif SNCF minimaliste dont personne n'avait jamais eu connaissance jusqu'ici et qui s'appuie sur le trajet le plus court, dont bien souvent le plus long ... c'est du « light » !

Et puis si l'agent n'arrive pas à remplir son état, un collègue habilité peut se substituer à lui en qualité d'assistant. Tout est prévu ! Restez zen grâce à Chorus DéTox !

CFTC-Douanes : sur un autre ton.